

Dunkerque : feu vert pour un parc éolien en mer malgré les oppositions



La Commission d'enquête a assorti son feu vert de neuf recommandations, dont la mise en place d'un suivi acoustique en temps réel pendant les phases de travaux bruyants. (Crédits : ©NSNP)

latribune.fr

Le préfet du Nord a donné son autorisation environnementale à la création et à l'exploitation d'un important parc éolien en mer prévu au large de Dunkerque. Ce projet, qui suscite des oppositions en France et en Belgique, s'inscrit dans la stratégie nationale de transition énergétique.

Un nouveau parc éolien va pouvoir voir le jour en France. Dans un arrêté publié le 14 février, consulté par l'AFP, le préfet du Nord a donné son autorisation environnementale à la création et à l'exploitation d'un important parc au large de Dunkerque. Ce parc éolien doit permettre de répondre « à l'urgence liée à la transition énergétique » et « à l'augmentation de la demande d'électricité à venir pour atteindre les objectifs de politique énergétique et, en particulier, de neutralité carbone en 2050 ».

Un autre arrêté préfectoral, publié le 2 janvier, autorisait déjà le raccordement de ce parc d'une quarantaine d'éoliennes, sur une superficie de 50 km², situé à environ 10 km des côtes françaises et longeant la frontière belge. « La production électrique attendue (...), pour une puissance installée maximale de 600 MW, est aujourd'hui estimée à 2,3 TWh par an », précise ce document. La puissance installée de ce parc surpasserait ainsi celle de chacun des trois parcs éoliens offshore déjà en service en France : Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) et Fécamp (Seine-Maritime).

Oppositions en France et en Belgique

Mais ce projet suscite des inquiétudes, tant en France qu'en Belgique, en raison de son impact visuel et de ses conséquences potentielles sur le tourisme, la pêche et l'environnement. En Belgique, le port d'Ostende a saisi la justice pour tenter « d'interdire la poursuite des préparatifs et la construction du parc